



30 juillet 2019

(19-4993)

Page: 1/6

**Comité de la facilitation des échanges**

Original: français

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES  
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA CÔTE D'IVOIRE

La communication ci-après, datée du 29 juillet 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la Côte d'Ivoire pour l'information des Membres.

---

Suite à la notification datée 11 août 2014 (WT/PCTF/N/CIV/1), dans laquelle le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a indiqué ses engagements relevant de la catégorie A, présente les notifications suivantes, conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 1 Publication et disponibilité des renseignements</b>					
Article 1.1	Publication	C	1 janvier 2019	1 janvier 2021	Equipement: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de sites internet pour le CNFE</li> <li>- 6 ordinateurs portables</li> <li>- 4 ordinateurs de bureau</li> <li>- 4 onduleurs</li> <li>- 2 imprimantes multifonction</li> <li>- Documents d'information sur l'AFE</li> </ul> Formation: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte et traitement de données</li> <li>- Diffusion de données</li> </ul>
Article 1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	1 janvier 2019	1 janvier 2021	Formation sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre de guide sur la publication des renseignements liés au commerce</li> <li>- Team buildings entre l'administration et le secteur privé</li> <li>- Faire les mises à jours régulières sur internet des renseignements liés au commerce par des organismes compétents</li> <li>- Equipement en matériel internet</li> </ul>
Article 1.3	Points d'information	C	1 janvier 2019	1 janvier 2021	Formation: <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de point d'information</li> <li>- Equipement</li> <li>- 6 ordinateurs portables</li> <li>- 4 ordinateurs de bureau</li> <li>- 4 onduleurs</li> <li>- 2 imprimantes multifonction</li> <li>- Documents d'information sur l'AFE</li> </ul>
Article 1.4	Notification	B	1 janvier 2020	1 janvier 2021	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations</b>					
Article 2.1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	1 janvier 2020	1 janvier 2025	Vulgarisation et Sensibilisation sur les dispositions de l'AFE  Appui à l'élaboration de textes juridiques pour encadrer la mesure
Article 2.2	Consultations	C	1 janvier 2019	1 janvier 2025	Vulgarisation et séminaire de sensibilisation sur les dispositions de l'AFE  Formation des parties prenantes sur les meilleures pratiques en matière de consultation
<b>Article 3 Décisions anticipées</b>					
		C	1 janvier 2019	1 janvier 2025	Formation des agents de la douane et des autres acteurs concernés sur le rendu des avis de classement, la réception, le traitement, le suivi et la publication des avis de classement
<b>Article 4 Procédures de recours ou de réexamen</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence</b>					
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5.2	Rétention	A	-	-	-
Article 5.3	Procédures d'essai	A	-	-	-
<b>Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités</b>					
Article 6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	1 janvier 2019	1 janvier 2025	Sensibilisation sur les procédures de fixation des redevances et impositions à l'import et à l'export  Formation sur le calcul des redevances liées au service rendu  Appui technique à la mise en place cadre institutionnel organisant la révision régulière des redevances et impositions sauf au Port Autonome

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					d'Abidjan (PAA) qui peut réviser le niveau des redevances tous les 2 ans
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	1 janvier 2019	1 janvier 2025	Sensibilisation sur les procédures de fixation des redevances et impositions à l'import et à l'export  Formation sur le calcul des redevances liées au service rendu
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités	C	1 janvier 2019	1 janvier 2025	Séances d'information et de formation sur les disciplines concernant les pénalités
<b>Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises</b>					
Article 7.1	Traitement avant arrivée	B	1 janvier 2019	1 janvier 2021	-
Article 7.2	Paiement par voie électronique	C	31 décembre 2020	31 décembre 2025	Formation des acteurs de l'administration et le secteur privé sur le fonctionnement du paiement électronique  Séminaire de sensibilisation des établissements financiers sur le paiement électronique  Equipement pour l'administration - Ordinateurs portables et deskstop - Internet - Imprimantes
Article 7.3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	B	1 janvier 2023	1 janvier 2023	-
Article 7.4	Gestion des risques	A	-	-	-
Article 7.5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7.6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	1 janvier 2020	31 décembre 2025	Etude sur les temps moyens nécessaires à la mainlevée  Séminaire de sensibilisation

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7.7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	31 décembre 2025	31 décembre 2025	Formation des agents des douanes et des autres acteurs concernés sur le fonctionnement du programme OEA  Séminaires de Sensibilisation des Agents des Douanes et des Opérateurs Economiques
Article 7.8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7.9	Marchandises périssables	A	-	-	-
<b>Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières</b>					
		C	1 janvier 2020	31 décembre 2025	Formation des agences aux frontières sur l'AFE  Equipement des agences aux frontières - Ordinateurs - Internet - Onduleurs - Imprimantes
<b>Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit</b>					
Article 10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	1 janvier 2020	31 décembre 2025	Formation et information sur les formalités et prescriptions concernant les documents requis.
Article 10.2	Acceptation de copies	C	1 janvier 2020	31 décembre 2025	Formation et sensibilisation sur les dispositions de l'AFE
Article 10.3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10.4	Guichet unique	C	1 janvier 2020	31 décembre 2025	- Formation à l'utilisation adéquate du guichet unique - Renforcement et mise à jour des modules du Guichet - Equipement - Ordinateurs portables et desktop - Internet - Imprimantes
Article 10.5	Inspection avant expédition	A	-	-	-

<b>Disposition</b>	<b>Intitulé/description</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)</b>	<b>Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)</b>	<b>Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)</b>
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane	C	31 décembre 2020	31 décembre 2025	Séminaires de sensibilisation sur le recours aux courtiers en douane
Article 10.7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10.8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
<b>Article 11 Liberté de transit</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 12 Coopération douanière</b>					
		C	31 décembre 2020	31 décembre 2025	Formation sur l'interconnexion des systèmes douaniers  Formation sur le système d'harmonisation des contrôles aux postes frontières  Equipement: - Ordinateurs portables et desktop - Internet - Imprimantes